

La fin de carrière des profs se joue entre CDH et MR

■ La ministre francophone de l'Éducation rencontre ce jeudi le ministre fédéral des Pensions.

Ce jeudi, en fin d'après-midi, la ministre de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, Joëlle Milquet (CDH), ainsi que ses deux homologues, Hilde Crevits (CD&V) pour la Communauté flamande et Harald Mollers (ProDG) pour la Communauté germanophone, rencontreront le ministre fédéral des Pensions Daniel Bacquelaine (MR).

Empêcher un allongement excessif

Objectif? *"Empêcher, par la négociation entre entités", explique Joëlle Milquet, "que les mesures du fédéral entraînent comme prévu à la fois un allongement excessif de la carrière des enseignants, une diminution du montant de leurs pensions et la suppression des interruptions de carrière rémunérées en fin de carrière."*

Fin octobre, la ministre CDH avait envoyé un courrier à Daniel Bacquelaine pour lui exprimer sa *"plus vive inquiétude en ce qui concerne les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement fédéral en matière de fin de carrière et de pensions"*.

Déterminer les métiers lourds

Très mobilisés depuis l'annonce de ces mesures fédérales, qu'attendent les syndicats de cette réunion? *"En termes de pensions, nous attendons que ce qui fait les caractéristiques du régime de pension des fonctionnaires, et donc applicable au personnel enseignant, soit maintenu", affirme Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-Enseignement. A savoir: 1° "que les fonctionnaires aient bien droit à une pension calculée sur un traitement de référence tel qu'actuellement prévu"; 2° "que les années de bonification du diplôme soient intégrées dans le calcul de la pension"; et 3° "que soit maintenu pour les enseignants*

l'indice préférentiel du calcul de la pension".

De son côté, Pascal Chardome, président de la CGSP-Enseignement, attend que sorte de cette réunion *"un maximum de précisions puisque l'accord de gouvernement laisse pas mal de zones d'ombre"*, par exemple en ce qui concerne la bonification du diplôme. Deuxième demande, *"voir dans quelle mesure il pourrait y avoir un régime transitoire pour les enseignants qui sont engagés dans un processus (comme les départs précédant la pension de retraite ou DPPR) ou dans les conditions pour l'être prochainement"*.

Au-delà, poursuit M. Chardome, *"il y a un problème avec la notion de "métier lourd". Les enseignants bénéficient, en effet, d'un tantième préférentiel qui tient compte de la pénibilité du métier. L'idée serait de supprimer cet indice préférentiel et de faire des exceptions pour les métiers lourds"*. Mais, s'interroge-t-il, *"comment allons-nous déterminer, parmi toutes les fonctions que comporte l'enseignement, celles qui pourraient être considérées comme des métiers lourds et celles qui ne le pourraient pas, en sachant que la fonction peut varier en cours de carrière?"*

Faible marge de manœuvre

Le syndicaliste conclut: *"Je ne crois pas que c'est avec le ministre Bacquelaine que M^{me} Milquet aura une très grande marge de manœuvre car la N-VA est assez sensible à tout ce qui concerne l'accord de gouvernement... Mais nous voulons surtout qu'elle attire l'attention du ministre des Pensions sur les trois points cités"*. Car ce qui préoccupe surtout les enseignants, *"c'est l'allongement de fin de carrière, souligne-t-il. Si un enseignant veut maintenir son niveau de pension actuel, cela représente, en moyenne, six ans d'allongement de carrière. Et si les DPPR sont maintenues, elles en sont d'autant retardées. Pour les enseignants, cela ne change donc pas grand-chose: maintenant, ils peuvent partir à 58 ans au lieu de 60 et, avec les mesures fédérales, ils pourront partir à 61 ans au lieu de 63"*.

St. Bo.

"Ce qui fait les caractéristiques du régime de pension des fonctionnaires, et donc applicable au personnel enseignant, doit être maintenu."

EUGÈNE ERNST

Secrétaire général de la CSC-Enseignement.

"Je ne crois pas que c'est avec le ministre Bacquelaine que M^{me} Milquet aura une très grande marge de manœuvre."

PASCAL CHARDOME

Président de la CGSP-Enseignement.